



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
GOHIER Monique représentée par D CHALLOT
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°119

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SOLIDARITE AVEC LES POPULATIONS MAROCAINES ET LIBYENNES

Suite au séisme qui a frappé le Maroc et aux inondations dévastatrices survenues en Libye, la municipalité de Naintré tient à exprimer sa solidarité envers les populations touchées.

Elle souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité qui se met en place.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil municipal d'apporter une aide d'urgence de 1 200€ à ces populations soit 600€ pour la population marocaine et 600€ pour la population libyenne.

Cette aide sera versée aux Fonds d'Action Extérieure des collectivités (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le FACECO permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence rapide aux victimes de crises humanitaires.

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
VU l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte d'apporter une aide d'urgence de 1200€ soit 600€ pour la population marocaine et 600€ pour la population libyenne ;
- décide de verser cette aide au FACECO, fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 02 OCT. 2023

